

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs) Séance du Conseil Municipal Du mardi 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme LIME Angèle, Maire

Étaient présents : Mmes BEFFY Stéphanie, GIRARDET Fabienne, PIGUET Colette, LIME Angèle, STEHLY Audrey.

Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, GAILLARD Alexandre, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): M. PIGUET Aurélien

Absent(e)(s) : Néant

Délégation de pouvoir : M. PIGUET Aurélien à M. LIDOINE Xavier

Un scrutin a eu lieu, COQUIARD Vincent ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été nommé(e) pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1° URBANISME :

- Droit de Prémption Urbain : parcelle ZH n°83- 4 chemin du canton Larizet
- PLU : bilan mise à disposition du public
- Projet de plateau sportif intercommunal : point sur l'avancement de ce dossier

2° FINANCES : Décision Modificative Budget

3° PERSONNEL :

- Candidature de Mme STEHLY Camille pour poste d'employée communale
- Prime pouvoir d'achat pour les employés communaux

4° SYDED : Adhésion groupement d'achats d'énergies du SYDED pour les contrats d'électricité

5° Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) : méthodologie de travail

6° Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale : convention d'adhésion aux missions complémentaires du centre de gestion du Doubs

7° CADRE DE VIE : organisation repas pour les Aînés du village

8° REMBOURSEMENT AVANCE DE FONDS : Mmes BEFFY Stéphanie et LIME Angèle

9° INFORMATIONS DIVERSES

- SIEHL : présentation du rapport d'activités 2022
- Rapport d'activités CCLL 2022

Le Compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Logement communal 4 rue de l'Eglise – loyer
- Le remboursement d'avance de fonds à M. COQUIARD Vincent

Demandes acceptées à l'unanimité

1° Logement communal 4 rue de l'Eglise - loyer

Mme le Maire explique que Mme Louanne RATTE, locataire du logement communal n°1 au 4 rue de l'Eglise rencontre un problème avec le poêle à granulés de son appartement et ne dispose pas de chauffage depuis le 07/11/2023.

Considérant les désagréments causés à la locataire et l'intervention de la société de maintenance prévue pour le 17/11/2023, Mme le Maire propose de défalquer 10 jours de loyer pour le mois de novembre.

Le conseil municipal, **par 12 voix pour**, acte la proposition ci-dessus.

2°URBANISME :

- Droit de Prémption Urbain : parcelle ZH n°83- 4 chemin du canton Larizet

Maître OECHSLIN Henri, notaire à QUINGEY, informe la Commune de la transaction prochaine d'un bien bâti situé sur la parcelle cadastrées ZH n°83, « 4 chemin du canton Larizet ».

Mme le Maire propose de ne pas exercer le droit de préemption dans le cadre de cette transaction.

Le Conseil Municipal décide, **par 12 voix pour**, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle mentionnée supra et autorise le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

- PLU : bilan mise à disposition du public

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants

Vu l'arrêté du maire en date du 04/07/2023 prescrivant la modification simplifiée du PLU

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10/10/2023 définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ;

Vu les pièces du dossier de PLU mises à disposition du public du 14/10/2023 au 14/11/2023 ;

Vu l'avis :

- de la direction départementale des territoires
- de la communauté de communes Loue-Lison,
- du Conseil Départemental,
- de la chambre d'agriculture
- de la DREAL

Vu le bilan de la mise à disposition au public (pas de demandes de modification exprimées),

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents concernant le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme consistant à :

- basculer en zone 1AU de la parcelle ZH 24 (30 ares), actuellement incluse dans la zone 2AU du PLU, afin de permettre la construction du plateau sportif intercommunal ou d'un autre équipement public sur l'ensemble foncier de 60 ares compris pour partie en zone U (parcelles ZH 256 et ZH 257) et pour partie en zone 2AU (parcelle ZH 24).
- supprimer l'OAP numéro 3 couvrant la zone 2AU et qui n'a pas lieu d'être (les OAP sont définies en principe uniquement pour les zones 1AU) pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier (voir détails des avis dans le dossier annexé à la présente délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification simplifiée n° 02 du PLU

- **Projet de plateau sportif intercommunal** : point sur l'avancement de ce dossier

M. COQUIARD Vincent, 1^{er} adjoint, indique que le terrain retenu par le conseil communautaire pour construire le plateau sportif intercommunal est celui de Tarcenay-Foucherans (situés derrière le terrain de foot). Les critères retenus pour le choix de ce terrain sont principalement des critères démographiques.

3° FINANCES :

- **Décision Modificative n°02 - Budget communal**

Pour prendre en compte la rétrocession de la propriété au 12 rue du Tilleul par la commune, une décision modificative budgétaire est nécessaire.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Numéro : 2023/14-11-04

Nombre de membres en exercice 12
 Nombre de membres présents 11
 Nombre de suffrages exprimés 12
 VOTES : Contre Pour
 Date de convocation : 31/11/2023

L'en deux mille vingt trois, le quatorze novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Angèle LIME, Maire

Objet : Décision modificative n°2

Envoyé en préfecture le 18/11/2023
 Reçu en préfecture le 20/11/2023
 Publié le
 ID : 025-212604062-20231114-2023_14_11_04-DE

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement à la section d'investissement		10 129,13 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		10 129,13 €		
D 65 58 : Autres charges diverses de gestion courante		2 626,00 €		
TOTAL D 45 : Autres charges de gestion courante		2 626,00 €		
Total		12 755,13 €		
INVESTISSEMENT				
D 21 11 : Terrains nus		9 390,00 €		
D 21 15 : Terrains bâtis		415 110,00 €		
D 21 2 : Agencements et aménagements de terrains		11 500,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		435 910,00 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				10 129,13 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement				10 129,13 €
R 024 : Produits des cessions d'immobilisations			50 000,00 €	
R 024 : Produits des cessions d'immobilisations				16 000,00 €
R 024 : Produits des cessions d'immobilisations				29 000,00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations			80 000,00 €	45 000,00 €
R 13 23 : Subv. non transf. Départements			16 000,00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			16 000,00 €	
R 16 41 : Emprunts en euros				420 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				420 000,00 €
Total		435 910,00 €	96 000,00 €	475 129,13 €
Total Général		448 665,13 €		379 129,13 €

- **Décision Modificative n°02 - service assainissement**

Pour payer l'assistance technique du département pour la gestion de la station d'épuration, une décision modificative budgétaire est nécessaire

Numéro : 2023/14-11-05

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	12
VOTES : Contre	
Pour	
Date de convocation :	31/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Angèle LIME, Maire.

Objet : Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6288 : Autres		150.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		150.00 €		
Total		150.00 €		
Total Général		150.00 €		0.00 €

4° PERSONNEL :

Candidature de Mme STEHLY Camille pour le poste d'employée communale

Mme le Maire indique que Mme STEHLY Camille, habitante du village, a déposé sa candidature afin de pourvoir le poste d'employée communale (remplacement de Mme WETZEL Agnès)

Prime pouvoir d'achat pour les employés communaux

Suite au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Le Maire expose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, délibère pour instaurer par 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle de 300 € sera versée en une seule fraction en décembre 2023 aux agents au prorata du temps de travail.

5° SYDED : Adhésion groupement d'achats d'énergies du SYDED pour les contrats d'électricité

Reporté à un prochain conseil.

6° Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) : méthodologie de travail

Mme le Maire explique qu'il est demandé aux communes, suite à la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et plus précisément son article 15, de définir des ZAER sur le territoire communal. La prochaine commission d'aménagement durable du territoire traitera ce dossier.

7° Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale : convention d'adhésion aux missions complémentaires du centre de gestion du Doubs

Madame le Maire expose que les Centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale, appelés couramment « CDG », sont des établissements publics locaux administratifs créés par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui a donné naissance à la fonction publique territoriale. Il en existe un par département. Ils sont gérés par les employeurs territoriaux (maires, présidents d'établissements publics, etc.).

Ils ont vocation à participer à la gestion des agents territoriaux et au développement des ressources humaines des collectivités affiliées. Le CDG apporte ainsi aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés son assistance et son expertise en gestion des ressources humaines.

Le CDG 25 propose l'adoption d'une convention-cadre, regroupant l'ensemble des missions proposées aux collectivités, valable 6 ans et renouvelables de manière tacite, remplaçant l'ensemble des conventions conclues jusqu'à ce jour.

Cette convention-cadre permet de recourir à tout moment à l'une ou l'autre des missions complémentaires proposées par le CDG 25.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Montrond-le-Château au panel de missions complémentaires proposées par le CDG 25 à compter du 14/11/2023 et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la convention cadre permettant de déclencher à tout moment l'une ou l'autre des missions complémentaires proposées par le CDG 25 et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention-cadre afférente à cette adhésion aux missions complémentaires proposées par le CDG 25.

8° CADRE DE VIE : organisation repas pour les Aînés du village et vœux

Le repas des Aînés aura lieu le 13/01/2024, suivi le soir, de la cérémonie des vœux. Après présentation des devis de 3 traiteurs, le devis du traiteur les Quatre Vents de Mamirole est retenu. Ambianc'danse est retenu pour l'animation durant le repas. L'invitation au repas sera adressée aux personnes de 67 ans ou plus. Les colis ne seront pas reconduits cette année.

9° REMBOURSEMENT AVANCE DE FONDS : Mmes BEFFY Stéphanie, LIME Angèle et COQUIARD Vincent

M. LOPES Guillaume, adjoint au maire explique que la facture LEB-2023-10-527033 de 94,70 € TTC du 19/10/2023 de « Le Bon Coin » a été payée directement par Mme LIME Angèle pour la remontée en tête de liste, tous les jours pendant 60 jours, de l'annonce de la vente de 2 terrains communaux.

M. LOPES Guillaume sollicite l'accord du conseil pour rembourser Mme LIME Angèle.
Le Conseil Municipal décide, **par 11 voix pour** (Mme LIME Angèle ne prend pas part au vote) de rembourser la facture réglée par Mme LIME Angèle d'un montant de 94,70 € TTC.

M. LOPES Guillaume, adjoint au maire explique que :
- la facture de 60 € TTC du 15/09/2023 de DECATHLON a été payée directement par Mme BEFFY Stéphanie pour l'achat de brassards visibilité pour la journée du patrimoine du 17/09/2023.

- la facture de 84,95 € TTC du 29/08/2023 de YANG XIII a été payée directement par Mme BEFFY Stéphanie pour l'achat de sacs de jute pour la journée du patrimoine du 17/09/2023.

M. LOPES Guillaume sollicite l'accord du conseil pour rembourser Mme BEFFY Stéphanie.
Le Conseil Municipal décide, **par 11 voix pour** (Mme BEFFY Stéphanie ne prend pas part au vote) de rembourser les factures réglées par Mme BEFFY Stéphanie d'un montant de 144,95 € TTC.

M. LOPES Guillaume, adjoint au maire explique que :
- la facture de 47,60 € € TTC du 24/10/2023 de Jardiland a été payée directement par M. COQUIARD Vincent pour l'achat de fleurs pour le village.

M. LOPES Guillaume sollicite l'accord du conseil pour rembourser M. COQUIARD Vincent.
Le Conseil Municipal décide, **par 11 voix pour** (M. COQUIARD Vincent ne prend pas part au vote) de rembourser les factures réglées par M. COQUIARD Vincent d'un montant de 47,60 € TTC.

10° INFORMATIONS DIVERSES

- SIEHL : présentation du rapport d'activités 2022
- Rapport d'activités CCLL 2022

Le prochain conseil se réunira le mardi 12 décembre 2023
Séance levée à 23 h 00.

Numéro de délibération	Objet
2023/14-11-01	Logement communal 4 rue de l'Eglise - loyer
2023/14-11-02	Déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption - parcelle cadastrée ZH n°83
2023/14-11-03	Approbation de la modification simplifiée n°02 du PLU
2023/14-11-04	Budget communal - Décision modificative n°02
2023/14-11-05	Budget Service Assainissement - Décision modificative n°02
2023/14-11-06	Attribution prime pouvoir d'achat
2023/14-11-07	Adhésion aux missions complémentaires du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs – CDG 25
2023/14-11-08	Remboursements avance de fonds

Le Maire
Angèle LIME



Secrétaire de séance
COQUIARD Vincent